

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

cerfa

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ministère chargé de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :
Mise en place d'un atelier semi-industriel d	1. Intitulé du projet le production d'alumine haute pureté au sein d'u	ın bâtiment existant .
2. Identification du	ı (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) p	pétitionnaire(s)
2.1 Personne physique		
Nom	Prénom	
2.2 Personne morale Dénomination ou raison sociale	ALTEO GARDANNE	
Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale	Jean-Paul LEREDDE, Directeur d'Etablissement	
RCS / SIRET 4 1 0 1 2 7 9	4 8 Forme juridique	SASU au capital de 60 millions d'euros
3. Catégorie(s) applicable(s) du tablec	cu des seuils et critères annexé à l'article R. 12 dimensionnement correspondant du projet Caractéristiques du projet au regard des (Préciser les éventuelles rubriques issues d'au Le projet entraine une augmentation de la puiss 2515 (Installations de broyage, concassage, crib lavage, nettoyage, tamisage, mélange de pierre minéraux naturels ou artificiels) Situation autorisée par l'arrêté préfectoral du 28 Ajout pour le projet : 400 kW Augmentation de 6 % - Pas de changement de contraite de c	2-2 du code de l'environnement et seuils et critères de la catégorie tres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.) sance installée au titre de la rubrique lage, ensachage, pulvérisation, es, cailloux, minerais et autres produits 3 décembre 2015 : 6800 kW
	4. Caractéristiques générales du projet	
Doivent être annexées au présent formu	laire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du	formulaire
4.1 Nature du projet, y compris les éven	tuels travaux de démolition	
L'atelier produira à pleine capacité enviror totalité de l'usine). Cette production d'alur remplacer une partie de l'alumine actuelle	er semi-industriel de lavage d'alumine en vue de n 1 100 t/an d'alumine lavée (soit environ 0,2% de n ine Haute Pureté ne vient pas augmenter la cap ment produite. Il n'y aura pas d'augmentation de ent existant qui historiquement abritait le dépota dière 4.	es 500 000 t/an d'alumine pour la pacité de production actuelle mais e la production.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif de cet atelier est de produire une alumine Haute pureté c'est-à-dire exempte des traces de soude, de silice et de chaux présentes dans l'alumine classiquement produite par l'usine.

Pour ce faire, les étapes seront :

- Lavage de l'alumine dans une cuve de 5 m3 à l'eau déminéralisée légèrement acidifiée (introduction d'acide sulfurique 96%)
- Filtration sur filtre statique (plusieurs cycles de filtration sur toile)
- Séchage par passage dans un tunnel de séchage (électrique)
- Tamisage
- Conditionnement du produit final : Mise en big-bag pour expédition (convoyeuse).

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Le projet n'entraîne pas de besoin de construction nouvelle. Seule une mise à niveau et un revamping du bâtiment sont prévus. Les travaux de réaménagement prennent environ 3 mois.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

La production sera conduite par 3 opérateurs postés (à terme) et 1 responsable de zone. Pour le démarrage, l'atelier ne fonctionnera qu'en journée.

La vapeur d'eau et l'eau déminéralisée nécessaire au fonctionnement seront approvisionnés par extension des réseaux existants. L'eau déminéralisée est approvisionnée par l'usine et recyclée dans l'usine. Il n'y aura aucune consommation d'eau supplémentaire du fait de cet atelier semi-industriel.

Les eaux usées rejoindront indifféremment le décanteur-laveur 471 ou le décanteur-laveur 472 (installations existantes de lavage des résidus de bauxite).

Les utilités circuleront en canalisation sur les racks existants.

Un piquage sur les canalisations existantes sera réalisé. Les nouvelles canalisations (vapeur et eau) descendront, traverseront la route en enterré pour ressortir à l'entrée du bâtiment.

L'acide sulfurique sera livré en cubitainer de 1 m3. Deux à trois cubitainers seront stockés sous un auvent sur rétention.

L'alumine (produit de départ) sera approvisionnée depuis la zone de stockage existante localisée dans le même secteur de l'usine. Les chariots livreront 3 big-bags par jour à la capacité nominale du fonctionnement de l'atelier.

L'alumine haute pureté sera expédiée en big-bag depuis une rampe de chargement des camions existante.

4.4 A quelle(s) procédure(s) adminis La décision de l'autorité environnem				
Compte-tenu de son activité, le site AL	TEO GARDANNE			sinstallations
classées pour la protection de l'enviror L'activité du site est actuellement enca		nent par l'arrêté préfe	ctoral n°166-2014 A en date du 28 c	décembre 2015
ainsi que des arrêtés complémentaires				
Conformément à l'article 1.6.1 de l'arré conditions d'exploitation par rapport à Ce dossier de cas par cas est une dema	a la situation actu	uelle a été envoyé à la		lifications des
4.5 Dimensions et caractéristiques du	nroiet et superfic	ie alchale de l'onération	on - préciser les unités de mesure ut	ilisées
	deurs caractéris		1	eur(s)
Pas de nouvelle construction				
4.6 Localisation du projet				
Adresse et commune(s) d'implantation	Coordonné	es géographiques ¹	Long ° ' " Lat ° _	
Projet au sein d'un bâtiment existant du site ALTEO GRADANNE Route de Biver – 13120 Gardanne	et c), 7°a), k 10°,11°a) b) 38°; 43° a), l'article R. 1: l'environner Point de dé	épart :	Long ° ' " Lat ° _ Long ° ' " Lat ° _	
•	loignez à votre	e demande les ann	exes n° 2 à 6	
 4.7 S'agit-il d'une modification/exten 4.7.1 Si oui, cette installation of environnementale? 4.7.2 Si oui, décrivez sommaireme différentes composantes de votre indiquez à quelle date il a été autorité. 	ent les projet et	e a-t-il fait l'objet d	ge existant? Oui X No l'une évaluation Oui X No e Porter à connaissance le 30 janvie	on 🗌

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?		X	Les zones les plus proches sont : - ZNIEFF 2 (930020198 Massif du Montaguet) : 2 km au Nord - ZNIEFF 2 (930020449 Chaine de l'Étoile) : 4,5 km au sud - Natura 2000 (Directive des oiseaux FR9301603 Chaine de l'Étoile — Massif du Garbalan) : 4,5 km au sud
En zone de montagne ?		X	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?		X	APB le plus proche est le "Le Jas de Rhodes" à 13 km au sud-ouest
Sur le territoire d'une commune littorale ?		X	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?			Le parc national des calanques à 19 km au sud Le parc régional de la Ste -Baume à 16 km au sud-est La réserve naturelle nationale de la Sainte-Victoire à 10 km au nord-est
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	X		Dans le département des Bouches du Rhône, le PPBE des infrastructures routières du réseau national de 1ère échéance a été approuvé par arrêté préfectoral du 29 mai 2013. Dans le département des Bouches-du-Rhône, le PPBE de 2ème échéance a été approuvé par arrêté préfectoral du 3 octobre 2017.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable?		X	Le Monument Historique le plus proche se situe à environ 2,5 km au nord du site. Il s'agit du Pavillon de chasse du Roi René.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		X	Zone humide d'importance internationale Ramsar "Camargue " à 58 km à l'ouest. Selon l'inventaire préliminaire des zones humides des Bouches-du-Rhône de 2001, les zones humides sur la commune de Gardanne sont les suivantes: - Les affluents à l'amont de l'Arc (de la source jusqu'aux gorges de Langesse) - Affluents de l'Arc : la Luynes - Plan d'eau de Gardanne (Bassin de la Luynes) Aucune de ces zones ne concerne le site ALTEO.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?			PPRN 13DDTM19980005 - PPR sur la commune Gardanne Par une crue torrentielle ou à montée rapide de cours d'eau prescrit le 15/06/1998 ; non approuvé. La commune de Gardanne est présente dans le TRI (Territoire à Risque d'Inondation) d'Aix - Salon-de-Provence. L'usine et la zone de projet ne sont pas concernées par un risque d'inondation. De plus, le projet est en point haut du site.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	X		Le site ALTEO est recensé dans la base de données BASOL
Dans une zone de répartition des eaux ?		X	Pas de ZRE dans les Bouches -du -Rhône
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?			Le site est éloigné de tout captage AEP, le plus proche est celui de Molx (eau superficielle), à plus de 2 km au Sud du site, en amont de l'écoulement.
Dans un site inscrit ?		X	Le site inscrit le plus proche est celui du "Domaine de la Rochefontaine, au lieu-dit l'Angesse, à Meyreuil" à 6,6 km au nord-est
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?		X	La zone la plus proche est : (Directive des oiseaux FR9301603 Chaine de l'Etoile – Massif du Garbalan) : 4,5 km au sud
D'un site classé ?		X	Le plus proche est le site classé " Domaine de Valabre" à 2,3 km au nord.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

·	ces potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?			Le projet n'entraine aucune consommation d'eau supplémentaire. En effet, une boucle sur le réseau d'eau existant est créée. La quantité d'eau qui va être détournée dans cet atelier est de 4 m3/t d'alumine Haute Pureté produite, soit pour un atelier à pleine capacité 4400 m3/an. En moyenne, un flux de 0,5 m3/h va rejoindre le dernier laveur et va y être « neutralisé » instantanément. Ce flux vient en déduction du débit d'eau introduit au dernier laveur pour le lavage des résidus.
Possouroos	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?		×	
Ressources	Est-il excédentaire en matériaux ?		X	Pas de travaux d'excavation.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous- sol ?		×	Pas de travaux de remblaiement et pas de construction.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante: faune, flore, habitats, continuités écologiques?		X	Le projet prendra place au sein d'une zone déjà bétonnée à l'intérieur d'un bâtiment. Il s'inscrit au centre du site existant de ALTEO Gardanne.
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site?			Le projet prendra place au sein d'une zone déjà bétonnée à l'intérieur d'un bâtiment. Il s'inscrit au centre du site existant de ALTEO Gardanne. La zone NATURA 2000 la plus proche est à environ 4,5 km.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?		X	Le projet prendra place au sein d'une zone déjà bétonnée à l'intérieur d'un bâtiment. Il s'inscrit au centre du site existant de ALTEO Gardanne et n'aura aucune incidence notable sur les espaces naturels situés à au moins 2 km du site (ZNIEFF 2 (930020198 Massif du Montaguet) : 2 km au Nord).
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?		X	Pas de construction.
	Est-il concerné par des risques technologiques ?		X	Les deux ICPE les plus proches sont : - Rhone Alpes Argent, classé à Autorisation pour son activité d'élimination de déchets industriels et situé à 360 m au sud-ouest du projet - MECASUD Transports Ottaviani, classé à Autorisation pour son activité d'élimination de déchets industriels et situé à 490 m au sud-ouest. Aucun risque n'est associé à ces deux ICPE. D'après le site internet de la préfecture des Bouches-du-Rhône, il n'existe aucun Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) sur la commune
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?	X		La commune de Gardanne est présente dans le TRI (Territoire à Risque d'Inondation) d'Aix - Salon-de-Provence, cependant la zone de projet n'est pas concernée par un risque d'inondation. La commune de Gardanne fait l'objet d'un Plan de Prévention des Risques (PPR) sur les mouvements de terrain des carrières souterraines de Pierre à Ciment. L'usine de Gardanne n'est pas concernée par ce PPR. Le site est implanté en zone d'aléa faible et moyen pour les phénomènes de retrait et gonflement des argiles.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?		X	L'exploitation du nouvel atelier n'entraine aucun rejet canalisé ni aucune émission de polluant notable.
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics		X	Le projet entraînera à terme, 4 aller-retours de véhicules légers pour les employés (négligeable) et la livraison d'acide sulfurique à raison d'environ 2 livraisons par mois (négligeable). Les expéditions d'alumine haute pureté viennent en remplacement des expéditions d'alumine actuelle ; en effet le volume global de production de l'usine sera inchangé.
Nuisances	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?		X	Les installations seront localisées à l'intérieur du bâtiment ; le fonctionnement génèrera peu de bruit. L'exploitation de l'atelier semi-industriel ne sera pas à l'origine de bruit supplémentaire susceptible d'entraîner un dépassement des niveaux et émergences autorisés. Des mesures de bruit seront réalisées une fois la production de pleine capacité atteinte afin de confirmer l'absence d'impact notable.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?		X	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?		X	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?			L'éclairage de l'installation de production prévoit un éclairage permanent des zones couvertes afin d'assurer la sécurité des employés. Cet éclairage est constant et n'est pas abaissé la nuit, car les employés travaillent 24h/24 et 7j/7. Les éclairages extérieurs sont de type lampadaire et orientés vers le bas pour limiter leur impact. Ils sont existants.
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?		\/	L'exploitation du nouvel atelier sera à l'origine d'aucun rejet canalisé. Le procédé prend place à l'intérieur du bâtiment. Quelques émissions de poussières diffuses seront probables à l'intérieur du bâtiment qui fera l'objet d'un nettoyage régulier. La quantité de matière traitée sera de 1 100 t/an soit environ 0,22 % de la production actuelle du site. Aucune manipulation de produit n'est prévue à l'extérieur du bâtiment. La mise en œuvre du projet ne génèrera pas d'émission de poussière de manière notable.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?		X	Les installations du projet seront mises en place sur une zone bitumée déjà existante dans un bâtiment déjà existant. Elles n'impliquent pas la création de nouvelles surfaces imperméabilisées. Ainsi, les surfaces « réceptionnant » les eaux pluviales et le mode d'évacuation seront identiques à l'existant.
Emissions	Engendre-t-il des effluents ?	×		L'eau déminéralisée mise en œuvre dans le procédé rejoindra le circuit d'eau en boucle fermée du site (décantation, recyclage dans le process usine). Il n'y aucune modification significative de la nature, de la qualité ou du volume d'effluents à prévoir dans le cadre du projet. La charge polluante du site ne sera pas modifiée notablement du fait de ce traitement (voir Annexe 7).
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	×		L'atelier semi-industriel sera à l'origine des déchets suivants : - Filtres usagés (toiles en polymère) - Big-bag d'alumine entrant dans l'atelier. Ces déchets rejoindront les déchets similaires du site et suivront les mêmes circuits de traitement. Les cubitainers d'acide sulfurique seront repris par le fournisseur afin d'être à nouveau rempli et livré.

Le projet prendra place au sein d'une zone deja betonne a l'intérieur d'u bâtiment. Il s'inscrit au centre du site existant de ALTEO Gardanne. d'un bâtiment. Il s'inscrit au centre du site existant de ALTEO Gardanne. d'un soit et existant de se existant de ALTEO Gardanne. Soit et existant de se existant de ALTEO Gardanne. Soit et existant de se existant de ALTEO Gardanne. Soit et existant de se existant de se existant de projet sexistant de projet sexistant de projet existant de se existant de sexistant de projet existant de projet de mise existant de se existant de ALTEO Gardanne. Bouc-Bel-Air et Smiane-Collongue. Les projets recensés sont les suivants: - Projet de mise en sécurité des accès de la PD 6 entre l'AST et GARDANNE (2016) - Installation de cogénération au gaz naturel sur la commune de GARDANNE (2016) - Projet d'aménagement du parc d'activités du Puits Morandat (2015) Le projet porté par ALTEO prendra place à l'intérieur d'un bâtiment au centre du site existant de ALTEO Gardanne. Aucun efficumulé n'est envisagé avec les autres projets connus 6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ? Oul Non Si oui, décrivez lesquels :	Patrimoine / Cadre de vie	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?		
approuvés ? Out Non Si oui, décrivez lesquelles : Une recherche a été faite sur le site Internet de la DREAL 13 sur les avis de l'autorité environnementale émis entre 2019 et 2019 pour les communes de Gardanne, Bouc-Bel-Air et Simiane-Collongue. Les projets recensés sont les suivants: - Projet de mise en sécurité des accès de la RD 6 entre l'A51 et GARDANNE (2016) - Installation de cogénération au gaz naturel sur la commune de GARDANNE (13120), portée par la société ENGIE ENERGIE SERVICES SA - ENGIE Cofely (2016) - Projet d'aménagement du parc d'activités du Puits Morandat (2015) Le projet porté par ALTEO prendra place à l'intérieur d'un bâtiment au centre du site existant de ALTEO Gardanne. Aucun effectumulé n'est envisagé avec les autres projets connus 6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?		Engendre-t-II des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage		
Une recherche a été faite sur le site Internet de la DREAL 13 sur les avis de l'autorité environnementale émis entre 2019 et 2019 pour les communes de Gardanne, Bouc-Bel-Air et Simiane-Collongue. Les projets recensés sont les suivants: - Projet de mise en sécurité des accès de la RD 6 entre l'A51 et GARDANNE (2016) - Installation de cogénération au gaz naturel sur la commune de GARDANNE (13120), portée par la société ENGIE ENERGIE SERVICES SA - ENGIE Cofely (2016) - Projet d'aménagement du parc d'activités du Puits Morandat (2015) Le projet porté par ALTEO prendra place à l'intérieur d'un bâtiment au centre du site existant de ALTEO Gardanne. Aucun effectumulé n'est envisagé avec les autres projets connus 6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?	approuvés	s ?		
	pour les comm - Projet de miss - Installation de SERVICES SA - l - Projet d'amér Le projet porté	nunes de Gardanne, Bou se en sécurité des accès e cogénération au gaz r ENGIE Cofely (2016) nagement du parc d'act é par ALTEO prendra pla	uc-Bel-Air et de la RD 6 e naturel sur l tivités du Pu ace à l'intéri	Simiane-Collongue. Les projets recensés sont les suivants: ntre l'A51 et GARDANNE (2016) a commune de GARDANNE (13120), portée par la société ENGIE ENERGIE its Morandat (2015) eur d'un bâtiment au centre du site existant de ALTEO Gardanne. Aucun effet

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments):

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

La comparaison de la situation actuelle et de la situation projetée liée à la mise en place d'un nouvel atelier de purification, montre que le projet ne modifie pas le classement ICPE des activités du site de manière substantielle.

L'impact du projet sur l'environnement est négligeable eu égard à l'exploitation actuelle du site.

Seuls l'acide sulfurique et l'alumine seront mis en œuvre.

Aucun phénomène dangereux hors perte de confinement n'a été identifié. Les cubitainers d'acide sulfuriques sont placés sur rétention. Un déversement dans l'atelier serait confiné du fait de la présence de réhausse de seuil en périphérie de l'atelier.

8. Annexes 8.1 Annexes obligatoires Objet Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » non publié ; X Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe); Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le 3 paysage lointain; Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), |X|7°a), b), 9°a), b), c), d),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé; Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau; Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.

8.2 Autres an	nexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire
Veuillez com parties auxqu	pléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les uelles elles se rattachent
	Objet
Annexe 7 - Not	e explicative
	9. Engagement et signature
lo cortific sur	<u> </u>
Je Cerille sur	l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus
Fait à	le,
Signature	



Annexe n°1 à la demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire À JOINDRE AU FORMULAIRE CERFA N° 14734

NOTA : CETTE ANNEXE DOIT FAIRE L'OBJET D'UN DOCUMENT NUMÉRISÉ PARTICULIER LORSQUE LA DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS EST ADRESSÉE À L'AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE PAR VOIE ÉLECTRONIQUE

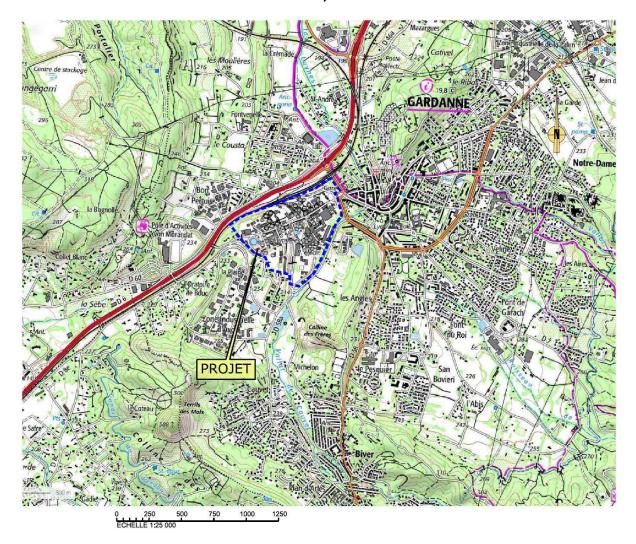
Personne phy	ysique
Adresse	
Numéro	Extension Nom de la voie
Code Postal	Localité Pays
Tél	Fax
Courriel	@
Personne mo	rale
Adresse du si	ège social
Numéro	Extensio Nom de la voie Route de Biver
Code postal	1 3 1 2 0 Localité Gardanne Pays France
Tél	442652222 Fax
Courriel	Jean-Paul.leredde @alteo-amumina.com
Personne hab	pilitée à fournir des renseianements sur la présente demande
Nom	LEREDDE Prénom Jean-Paul
Qualité	Directeur d'Etablissement
Tél	442652222 Fax
Courriel	jean-paul.leredde @alteo-alumina.com

En cas de co-maîtrise d'ouvrage, listez au verso l'ensemble des maîtres d'ouvrage.

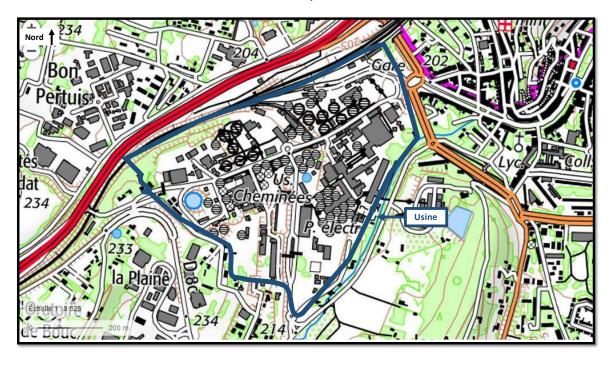
Co-maîtrise d'ouvrage

Annexe 2
Plan de situation

Echelle 1/25 000



Echelle 1/11 000



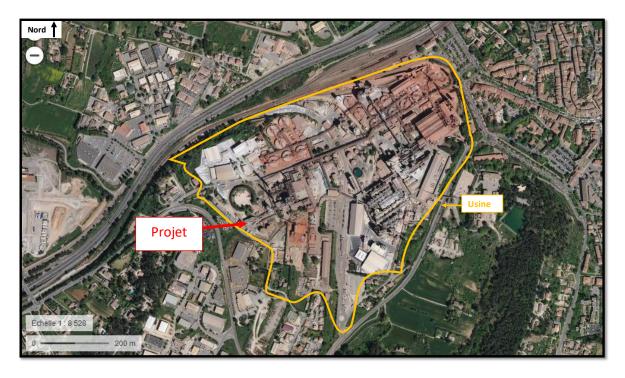


Figure 1 : Localisation du site et du projet

Annexe 3
Photographies



Source : Géoportail – Date de la prise de vue : 2017



Photographie 1 : Vue du bâtiment dans son environnement -date : 7.12.2018



Photographie 2 : Vue du bâtiment – date : 8.11.2017

Situation du projet HP dans le paysage lointain



Nota : l'atelier en projet sera installé dans un bâtiment existant

Annexe 4

Plan du projet

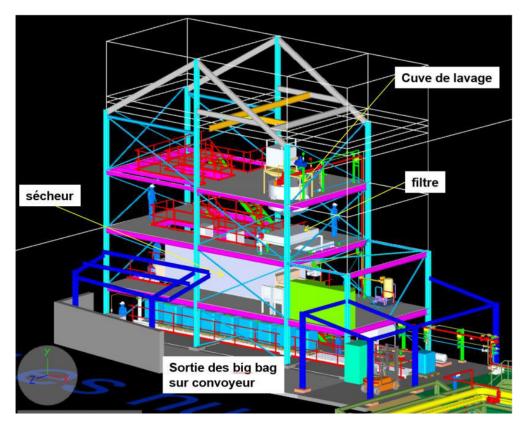


Figure 1 : Schéma de l'atelier - Vue de face

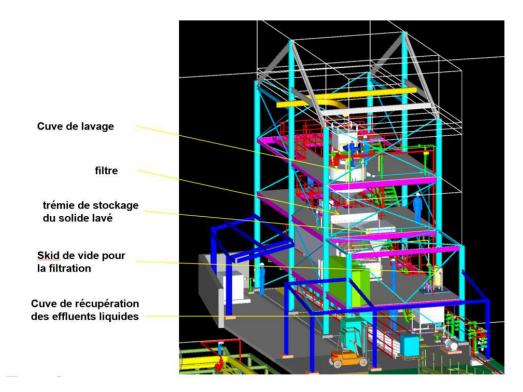
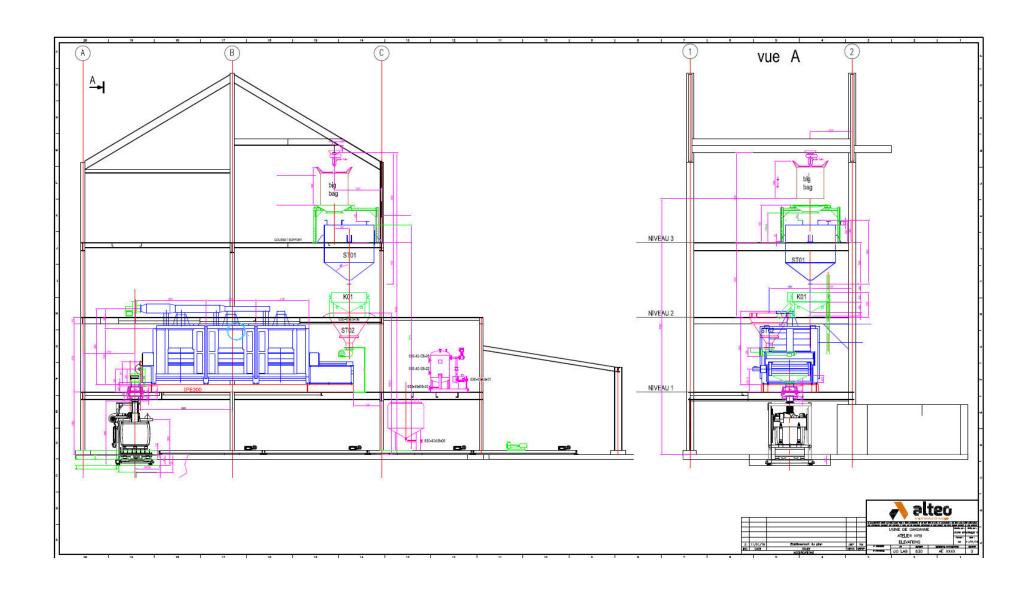
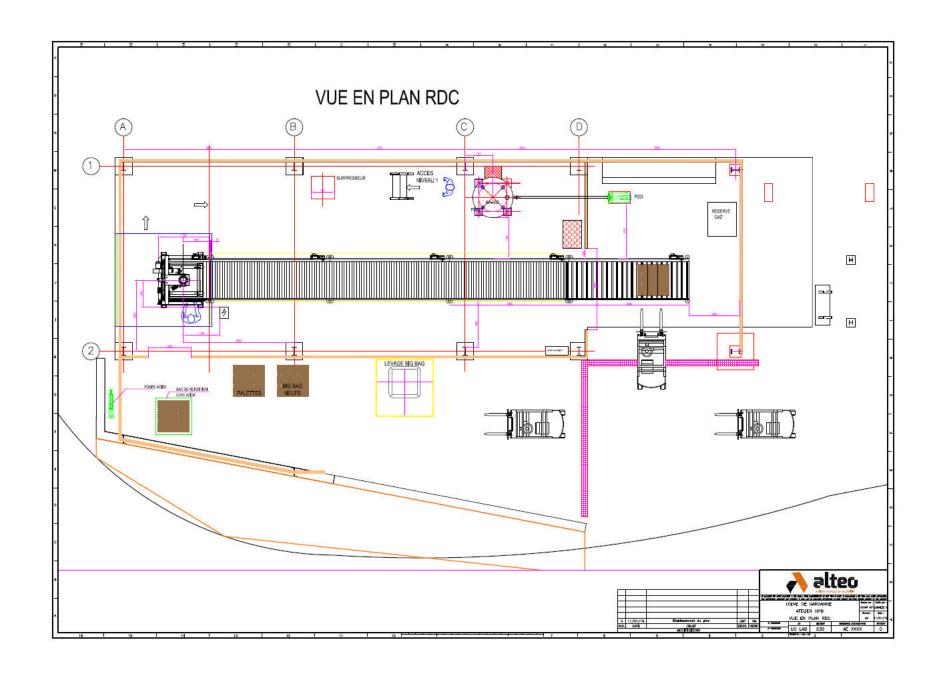
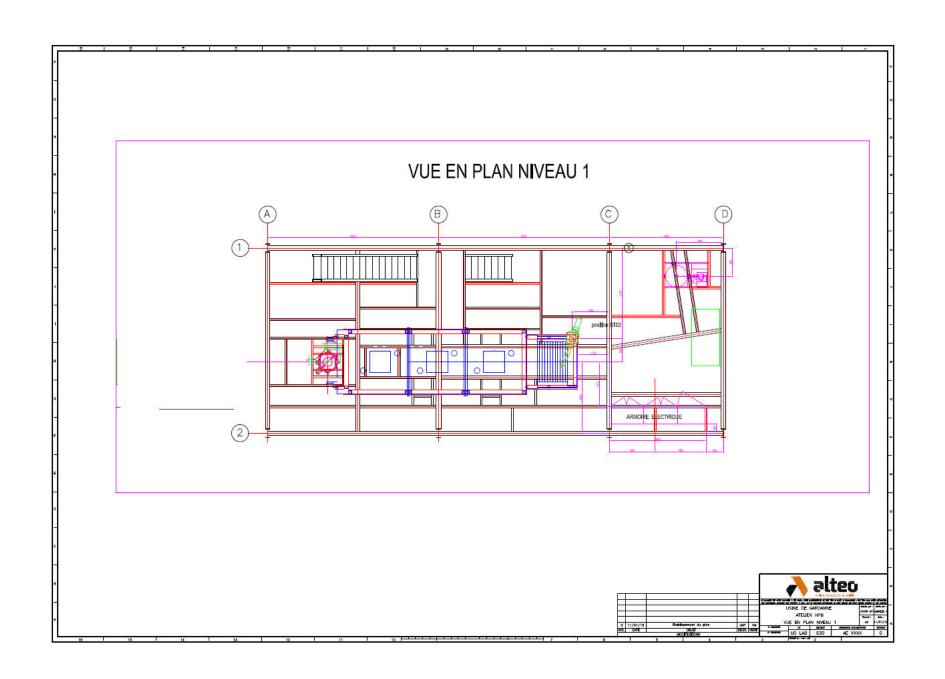
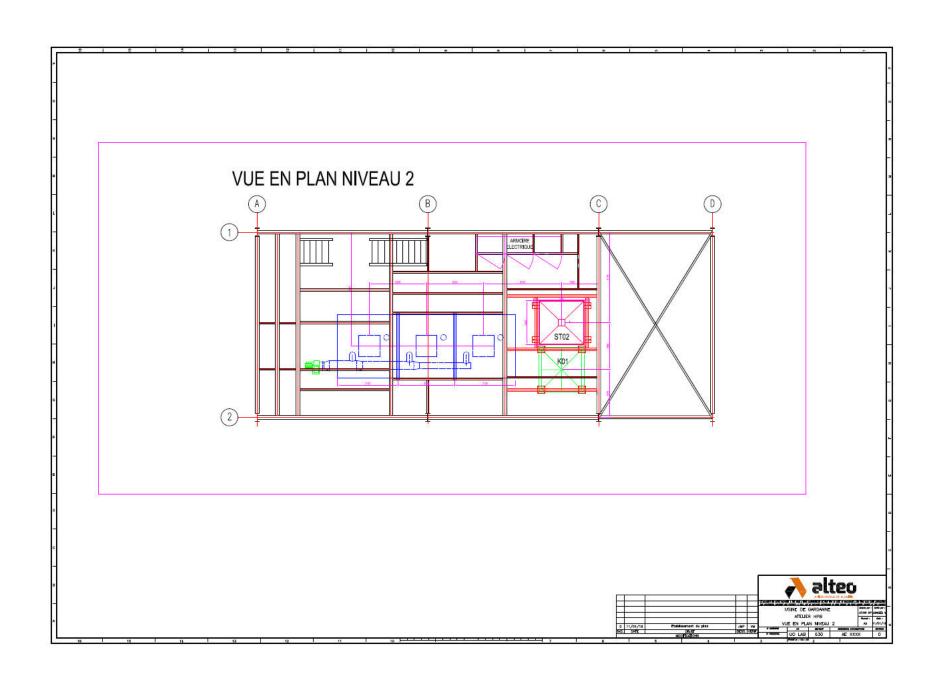


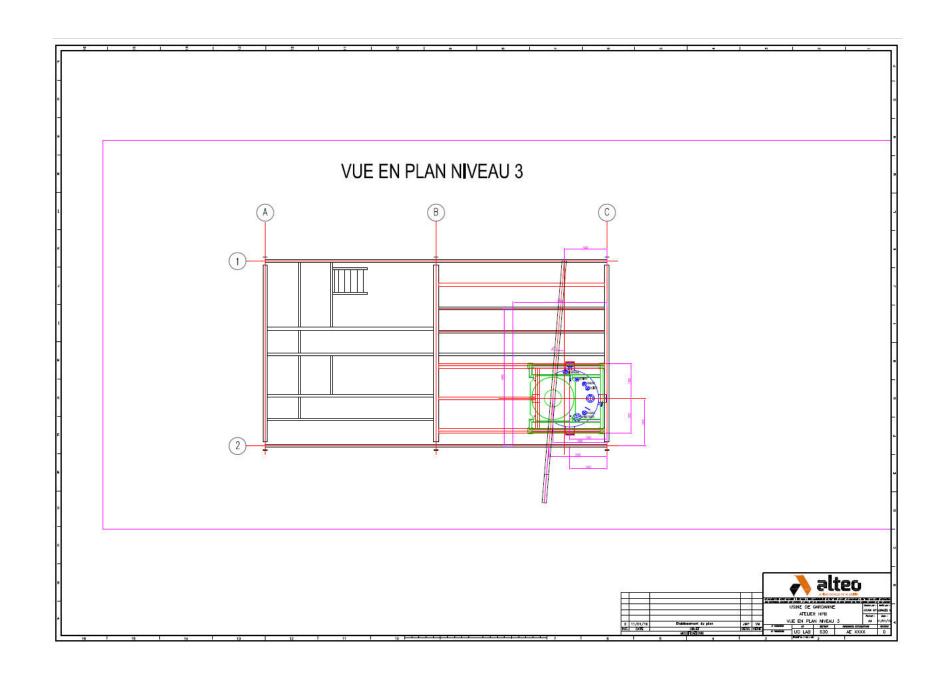
Figure 2 : Schéma de l'atelier - Vue de côté



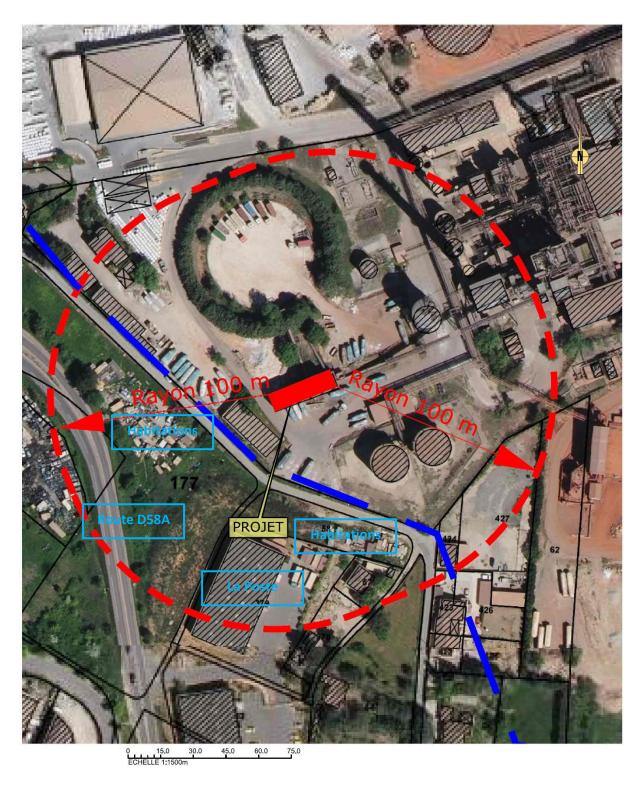








Annexe 5
Plan des abords du projet (100 mètres au minimum)



Source : Géoportail – Date de la prise de vue : 2017

Annexe 6

Sans objet

Le projet n'est pas situé dans un site Natura 2000.

Annexe 7

Note explicative

Description des installations projetées

ALTEO Gardanne prévoit de créer un atelier semi-industriel de lavage d'alumine en vue de fabriquer de l'alumine Haute Pureté.

L'atelier produira à pleine capacité environ 1 100 t/an d'alumine lavée (soit environ 0,2% des 500 000 t/an d'alumine pour la totalité de l'usine). Cette production d'alumine Haute Pureté ne vient pas augmenter la capacité de production actuelle mais remplacer une partie de l'alumine actuellement produite. Il n'y aura pas d'augmentation de la production.

L'atelier prendra place au sein d'un bâtiment existant qui historiquement abritait le dépotage de camion de charbon, et la reprise depuis le stock polaire vers la chaudière 4.

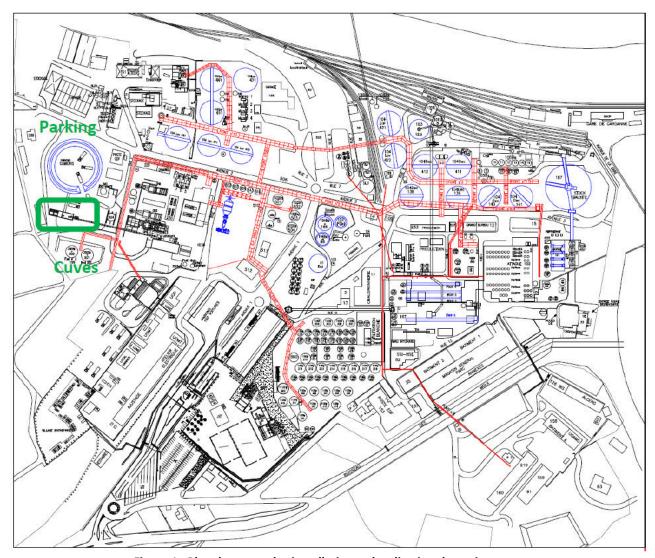


Figure 1 : Plan de masse des installations – localisation du projet

Au voisinage du projet se trouve :

- Un parking poids-lourd;
- Deux cuves de fioul lourd qui ne sont plus utilisées (Un porter à connaissance sera réalisé en 2019 pour formaliser cet arrêt d'activité).



Figure 2 : Vue du bâtiment (existant) - date 8.11.2017

Il s'agit du réaménagement d'un bâtiment existant avec la création de deux auvents. Aucune nouvelle construction n'est prévue ; seules les façades seront modifiées du fait des auvents.

Description du fonctionnement des installations projetée

L'objectif de cet atelier est de produire une alumine Haute pureté c'est-à-dire exempte des traces de soude, de silice et de chaux présente dans l'alumine classiquement produite par l'usine.

Pour ce faire, les étapes seront :

- Lavage de l'alumine dans une cuve de 5 m³ à l'eau déminéralisée légèrement acidifiée (introduction d'acide sulfurique 96%)
- Filtration sur filtre statique (plusieurs cycles de filtration sur toile)
- Séchage par passage dans un tunnel de séchage (électrique)
- Tamisage
- Conditionnement du produit final : Mise en big-bag pour expédition (convoyeuse).

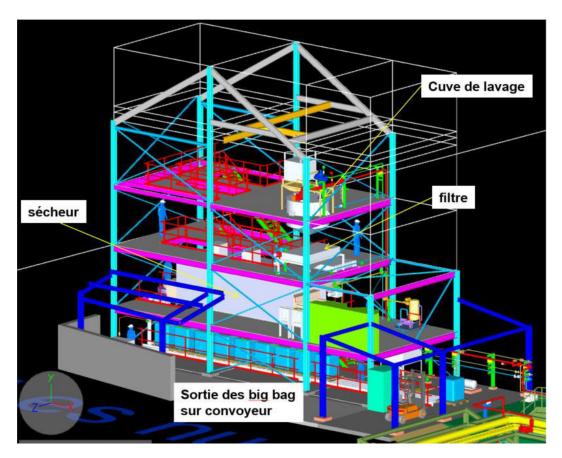


Figure 3 : Schéma de l'atelier - Vue de face

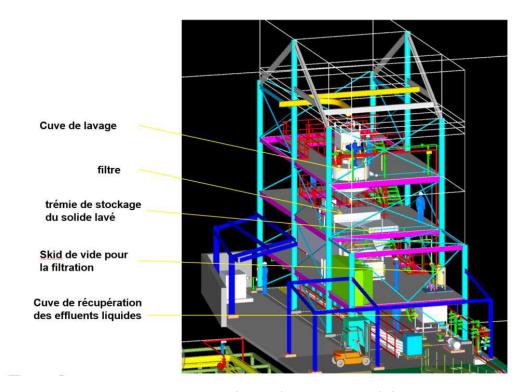


Figure 4 : Schéma de l'atelier - Vue de côté

La production sera conduite par 3 opérateurs postés (à terme) et 1 responsable de zone.

Pour le démarrage, l'atelier ne fonctionnera qu'en journée.

La puissance électrique installée totale sera de 400 kW.

La vapeur d'eau et l'eau déminéralisée nécessaire au fonctionnement seront approvisionnés par extension des réseaux existants.



Photo 1 : Chaudières existantes



Photo 2 : Station de production d'eau déminéralisée existante

L'eau déminéralisée est approvisionnée par l'usine et recyclée dans l'usine. Il n'y a aucune consommation d'eau supplémentaire du fait de cet atelier semi-industriel.

Les eaux usées rejoindront indifféremment le décanteur-laveur 471 ou le décanteur-laveur 472 (installations existantes de lavage des résidus de bauxite).



Photo 3 : Décanteur-laveur 471 de récupération des effluents

Les utilités circuleront en canalisation sur les racks existants.



Photo 4: Rack existant

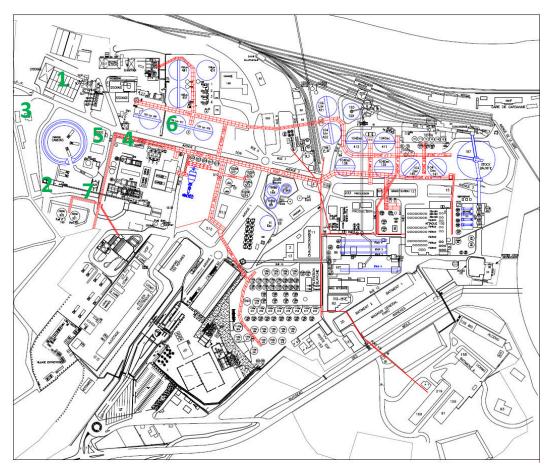
Un piquage sur les canalisations existantes sera réalisé. Les nouvelles canalisations (vapeur et eau) descendront, traverseront la route en enterré pour ressortir à l'entrée du bâtiment.

L'acide sulfurique sera livré en cubitainer de 1 m³. Deux à trois cubitainers seront stockés sous un avent sur rétention.

L'alumine (produit de départ) sera approvisionnée depuis la zone de stockage existante localisée dans le même secteur de l'usine. Les chariots livreront 3 big-bags par jour à la capacité nominale du fonctionnement de l'atelier.

L'alumine haute pureté sera expédiée en big-bag depuis la rampe de chargement des camions existante.

Les flux et la localisation du projet sont :



- 1 : Zone de stockage de l'alumine (matière première)
- 2: Atelier de purification
- 3 : Expédition de l'alumine Haute pureté
- 4 : Chaudières existantes (Photo 1)
- 5 : Station de production d'eau déminéralisée existante (photo 2)
- 6 : Décanteur 471 de récupération des effluents (photo 3)
- 7: Rack existant (photo 4)

Figure 5 : Zones mises en œuvre dans le cadre du projet

Incidences sur les ressources en eau

Incidences de la situation autorisée :

Aucun captage d'alimentation en eau potable (AEP) n'est présent sur la commune de Gardanne.

La gestion des eaux est la suivante :

- en dehors des eaux pluviales, les eaux brutes sont fournies par la Société du Canal de Provence à hauteur de 2 738 000 m3 par an (consommation moyenne entre 2004 et 2009);
- la ville de Gardanne fournit 60 000 m3 d'eau potable par an à Alteo. Elle est acheminée à l'usine par 18 compteurs répartis en différents points de l'usine ;
- les eaux usées domestiques sont collectées et rejetées dans le réseau communal de Gardanne ;
- les eaux usées industrielles sont en bout de chaîne rejetées en mer via la canalisation de transfert ;
- les eaux pluviales sont collectées pour être réutilisées dans le process de l'usine ;
- il n'y a aucune communication entre les rejets du site et le réseau d'égout de la ville de Gardanne.

De plus, diverses mesures (site étanchéifié, stockage des produits en fûts ou sur aire étanche, réseau de collecte des eaux pluviales, procédures de confinement des pollutions accidentelles) sont prises afin d'assurer une incidence négligeable sur les eaux souterraines et donc sur la ressource en eau.

La situation actuelle a une incidence **négligeable** sur la ressource en eau.

Incidences du projet vis-à-vis de la situation actuelle :

Le projet n'entraine aucune consommation d'eau supplémentaire. En effet, une boucle sur le réseau d'eau existant est créée.

La quantité d'eau qui va être détournée dans cet atelier est de 4 m³/t d'alumine Haute Pureté produite, soit pour un atelier à pleine capacité 4400 m³/an.

Ce volume est à rapporter à la quantité d'eau rejetée par le site par exemple : 2 365 000 m³ par an, sur la base d'un débit moyen horaire vers la mer de 270 m³/h, soit 0,18% du flux. (Cette quantité rejetée est très proche de la quantité d'eau approvisionnée depuis la SCP)

D'où la qualification de négligeable pour les quantités d'eau introduite via cet atelier.

En moyenne, un flux de 0,5 m³/h va rejoindre le dernier laveur et va y être « neutralisé » instantanément. Toute autre chose étant égale par ailleurs, il vient en déduction du débit d'eau introduit au dernier laveur pour le lavage des résidus.

D'où l'affirmation que cet atelier n'apporte pas de consommation d'eau supplémentaire.

Le projet n'aura aucune incidence sur la situation actuelle pour la consommation d'eau.

Incidences sur les effluents liquides

Incidences de la situation autorisée :

Les différentes catégories d'effluents sur le site actuel sont les suivantes :

- les eaux domestiques,
- les eaux qui ruissellent et sont susceptibles d'être polluées,
- les eaux de process (eaux industrielles sodiques et eaux industrielles non sodiques).

Les réseaux de collecte des effluents industriels générés aboutissent au point de rejet suivant :

Point de rejet vers le milieu récepteur codifié par le présent arrêté	Rejet en mer
Nature des effluents	Eaux de procédé, eaux utilitaires, eau brute et eaux pluviales
Débit maximal journalier (m³/j)	6480
Débit maximum horaire(m³/h)	270
Exutoire du rejet	Milieu naturel.
Milieu naturel récepteur ou Station de	Canyon de la Cassidaigne – au droit de Cassis – Mer
traitement collective	Méditerranée
Conditions de raccordement	Canalisation de 46,9 kms (terrestre) et 7,6 kms (sousmarine)

Les eaux pluviales susceptibles d'être polluées et collectées dans le site sont réintroduites dans le process de l'usine et ne sont pas rejetées au milieu naturel à l'exception de la zone de broyage de l'alumine pour laquelle le point de rejet est le suivant :

Point de rejet vers le milieu récepteur codifié par le présent arrêté	Rejet pluvial zone atelier de broyage de l'alumine
Nature des effluents Exutoire du rejet Milieu naturel récepteur ou Station de traitement collective	Eaux pluviales Milieu naturel Ruisseau des Molx
Conditions de raccordement	Collecte par fossé périphérique et traitement par déshuileur-débourbeur

En cas de fortes pluies, et après récupération des premières eaux, il y a surverse dans le milieu naturel. C'est l'objet de travaux (prévus et en cours) pour créer des bassins de collecte de la pluie jusqu'à la décennale.

Les eaux domestiques sont traitées et évacuées conformément aux règlements en vigueur.

Incidences du projet vis-à-vis de la situation actuelle :

L'eau déminéralisée mise en œuvre dans le procédé rejoindra le circuit d'eau en boucle fermée du site (décantation, recyclage dans le process usine).

Il n'y aucune modification significative de la nature, de la qualité ou du volume d'effluents à prévoir dans le cadre du projet.

La quantité d'acide sulfurique consommée par tonne de produit lavée est de 20 kg, soit une consommation de 22 tonnes par an à pleine capacité de l'atelier.

Le principal composé qui va entrer dans le circuit via cet atelier est donc du SO₃, l'équivalent de 17,6 tonnes par an.

Cet anion est pré-existant dans les liqueurs Bayer, à tout instant il y a déjà de l'ordre de 44 tonnes présentes en solution dans le circuit. Il provient de la bauxite qui en contient de faible quantité (Une source généralement admise de Sulfate dans les procédés Bayer est la Pyrite, FeS, contenue dans la bauxite).

Cet anion est « à l'équilibre » dans le circuit, c'est-à-dire que les entrées sont compensées par les sorties.

Le moyen de sortie prépondérant est via les silico-aluminate de soude formés lors de la réaction de la silice de la bauxite avec la soude de la liqueur Bayer.

La formule chimique de ces composés est $Na_2O_1Al_2O_3$, $2SiO_2$, $1/3Na_2O(X)$, $2H_2O$ avec $X=Al(OH)_4$ -, CO_32 -, SO_42 -, Cl-.

En conclusion pour les sulfates introduits : le faible apport supplémentaire apporté par l'atelier de lavage de l'alumine va être évacué via les résidus d'attaque de la bauxite.

Pour ce qui concerne les autres éléments « lavés » dans l'atelier et donc susceptibles d'être présents en solution :

- Une diminution de 250 ppm de la soude est attendue, soit 275 kg équivalent Na₂O par an.
 Négligeable par rapport aux milliers de m³ de soude contenues dans le circuit Bayer de l'usine.
- Une diminution de 60 ppm de CaO dans l'alumine, soit 44 kg de CaO par an. Négligeable par rapport aux milliers de tonnes de chaux introduites dans le procédé Bayer par an
- Une diminution de 100 ppm de SiO₂ dans l'alumine, soit 110 kg de SiO₂ par an. Négligeable par rapport aux milliers de tonnes de silice qui entrent dans le circuit avec la bauxite.

En conclusion pour composés issus du lavage : tout à fait négligeable en regard des flux de matière du site, d'autant plus que le retour à un pH très basique de la solution dans les premiers laveurs va les faire précipiter. Ils seront évacués via les résidus d'attaque de la bauxite.

Les installations du projet seront mises en place sur une zone bitumée déjà existante dans un bâtiment déjà existant. Elles n'impliquent pas la création de nouvelles surfaces imperméabilisées ; en effet les deux auvents prennent place au-dessus de zones d'ores et déjà imperméabilisées.

Le système de gestion des eaux pluviales sera inchangé.

Ainsi, les surfaces « réceptionnant » les eaux pluviales et le mode d'évacuation seront similaires dans la configuration actuelle et dans la configuration projetée.

Le bâtiment n'abrite pas de sanitaires. Un bungalow à proximité immédiate de l'atelier sera équipé de sanitaires.

L'incidence du projet sur les effluents liquides est ainsi négligeable. Il en sera de même pour les eaux pluviales.